

مجلس المنافسة

ⵎⴰⵔⴻⵎ ⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏⵉ ⵏ ⵙⵉⵎⵓⵏⵉ

CONSEIL DE LA CONCURRENCE



## Avis du Conseil de la Concurrence

relatif à l'état de la concurrence dans le secteur de l'enseignement scolaire privé au Maroc, suite à la demande du Président de la Chambre des Représentants concernant les règles de la concurrence dans les établissements d'enseignement privé

A/1/21

[www.conseil-concurrence.ma](http://www.conseil-concurrence.ma)

d'un établissement d'enseignement, mais également lié au type du cycle d'enseignement visé. Comme indiqué dans les estimations chiffrées ci-dessus, ces besoins diffèrent également selon les cycles. A cet égard, on constate que la construction et l'équipement d'un établissement primaire a un coût inférieur comparativement à un établissement secondaire (avec un coefficient supérieur à 1,3 pour l'enseignement secondaire collégial et 1,7 pour l'enseignement secondaire qualifiant). Aussi, s'agissant de la rémunération du corps enseignant, une différence est-elle notée selon les cycles (en termes de nombre d'enseignants et de salaires servis).

Cette différence au niveau des besoins en financement justifierait la prédominance des écoles primaires ressortant des statistiques relatives aux dix dernières années, permettant de relever en moyenne, face à deux écoles primaires un seul établissement d'enseignement secondaire collégial, et face à quatre écoles primaires un seul établissement d'enseignement secondaire qualifiant.

## 6. Un faible contrôle par les associations de parents d'élèves

Les associations de parents et de tuteurs d'élèves constituent un élément clé qui peut contribuer à l'accroissement de la dynamique du marché de l'enseignement scolaire privé, en influençant l'interaction des établissements entre eux, afin d'enrichir le débat sur les questions pédagogiques et de promouvoir les services rendus, et ce compte tenu du rôle que ces associations peuvent jouer en tant que force de proposition qui travaille avec l'établissement scolaire pour améliorer ses performances et lui permettre d'exercer ses fonctions de manière optimale et l'insertion dans un processus d'innovation.

Le renforcement du rôle de ces représentations permettrait de créer un mécanisme de veille et de suivi de proximité prenant en compte l'intérêt des élèves, et la conciliation entre les exigences des familles et les contraintes des établissements. Il a également pour objet de proposer des alternatives aux stratégies individuelles face aux problèmes de rendement des établissements, selon une approche collective qui affecte le fonctionnement du marché et la dynamique concurrentielle entre les différents opérateurs intervenants.

D'après les déclarations des différentes parties auditionnées, et face à la faible performance de plusieurs établissements et en l'absence d'intervention du Ministère de tutelle, les familles se retrouvent face à un seul choix, les poussant à recourir à divers moyens pour remédier aux échecs scolaires de leurs enfants ou à soutenir leur excellence en dehors de l'établissement dans lequel ils étudient. Ces moyens prennent la forme de programmes de soutien scolaire ou d'acquisition de compétences linguistiques ou encore de sessions préparatoires à la rentrée scolaire ou le passage d'examens certificatifs ou de concours de sélection quel que soit leur type. Malgré la participation des représentants des associations de parents et de tuteurs d'élèves au niveau de certains comités permanents du Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique, ainsi que dans les conseils d'administration des académies régionales de l'éducation et de formation, comme évoqué précédemment, leur action reste limitée et ne permet pas l'exercice d'un contrepoids pour corriger la situation et le déséquilibre du rapport de force entre les familles et les institutions.

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des problèmes découlant de certaines décisions individuelles des établissements, il semble nécessaire de remédier à l'absence fonctionnelle et effective de ces associations, en mettant en place un mécanisme pour accompagner leur création et sensibiliser les parents et les tuteurs à s'engager dans l'amélioration de leur représentativité.